Image not found or type unknown

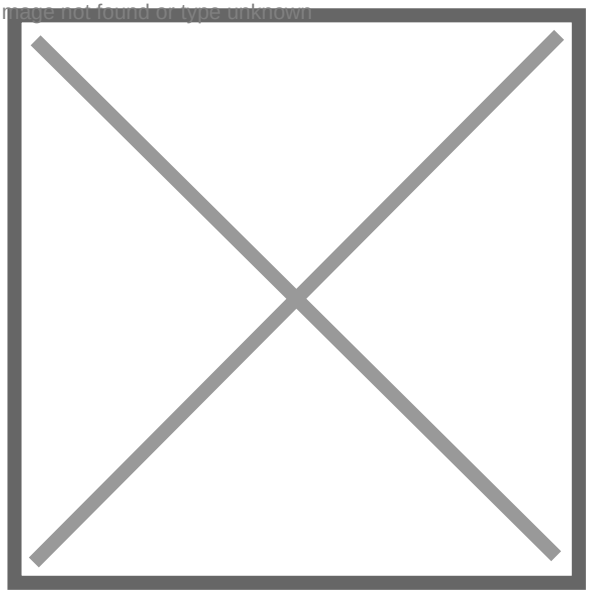

droits papa au Mexique et fils en France

Par **Mexicanito83**, le **01/08/2019** à **04:36**

Bonjour.

Je suis français vivant au Mexique de manière légale depuis un an et marié avec une femme mexicaine.

Je recontre un problème avec la mère de mon fils. Mon fils et sa mère vivent en France et sont français tous les deux. Mon fils vient de fêter ses cinq ans. Sa mère refuse catégoriquement qu'il vienne me voir ici au Mexique sur mon lieu de résidence.

J'ai tenté de régler la situation à l'amiable avec elle, mais elle refuse de faire un passeport pour mon fils et de le laisser venir me voir au Mexique. Elle m'a laissé croire qu'elle finirait par dire oui et vient à nouveau de couper tout contact. Je n'ai plus de nouvelles de mon fils. Elle l'avait déjà fait pendant deux mois en début d'année alors que nous parlions du même sujet. Elle me coupe également des informations portant sur l'éducation de mon fils. J'ai d'ailleurs dû passer par l'école pour obtenir des renseignements sur sa vie scolaire.

J'envisage donc de faire valoir mes droits. Je précise que je paie 50% de plus que la pension alimentaire normale par choix personnel et que j'essaie de revenir en France régulièrement. Je viens d'ailleurs d'en revenir.

J'aimerais connaître mes droits en ce qui concerne notamment la venue de mon fils ici, notamment en termes de fréquence. La mère de mon fils peut-elle s'opposer à ce qu'il prenne l'avion avec le service hôtesse pour venir me voir ?

Je précise que mon fils a déjà pris l'avion avec moi pour aller de Paris à Marseille et en revenir pendant mon dernier séjour. Pourriez-vous m'énoncer mes droits et me dire ce qu'il convient de faire pour les faire reconnaître ? Je précise qu'il n'y a plus d'accord amiable

possible avec sa mère et qu'il ne reste pour seule possibilité que de passer par la voie judiciaire. Sachez que mon fils exprime clairement son envie de venir me voir au Mexique.

Merci par avance.

Par **morobar**, le **01/08/2019** à **08:53**

Bonjour,

Vous évoquez "une pension normale". On peut donc en déduire l'existance d'un jugement auquel il faut vous reporter pour ce qui est de l'autorité parentale et du droit de visite et/ou hébergement.

Je comprends la mère qui soupçonne un possible enlèvement, sachant qu'il lui sera impossbie de revoir l'enfant si celui-ci reste au Mexique.

Il ne vous reste plus que le recours en justcie avec un conseil spécialisé en droit de la famille.

Par **amajuris**, le **01/08/2019** à **10:28**

bonjour,

la situation est compliquée car un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

salutations

Par **Mexicanito83**, le **01/08/2019** à **15:35**

A ma connaissance, il n'est pas nécessaire d'avoir une autorización de sortir de territoire s'il y a un passeport. Le problème est que la mère de mon fils refuse de faire u passeport pour lui. Je précise que je suis dans l'impossibilité matérielle d'en demander un pour lui et que je n'en aurais de toute façon aucune utilité puisque je ne suis pas en France pour l'aider à passer la douane.

Par **Mexicanito83**, le **01/08/2019** à **15:47**

Pour répondre à Morobar, il n'y a pas encore de jugement nous concernant. C'est à l'amiable qu'on a géré les choses pour le moment. Je n’écarte pas de demander la garde de mon fils ici parce que moi je le laisserai sans problème aller en France pour voir sa mère. Je pense qu'il faut être parano pour imaginer que je puisse enlever mon fils, mais c'est en effet ce que sa

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

mère imagine. Du reste, ce n'est pas moi qui empêche mon fils de voir son père mais elle et c'est elle qui a coupé le contact. Auriez-vous mentionné la possibilité d'un enlèvement si je vivais aux Etats-Unis? Je pensé que c'est le Mexique qui éveille la parano. Je m'y sens pourtant bien plus en sécutité qu'en France. En plus, elle connaît Mon adresse et je ne serais pas difficile à retrouver. J'ai vu que les pères dans ma situation semblent avoir beaucoup de droits, notamment en termes de venue de leur enfant. Apparemment, il peut venir avec le service hôtesse dès l'âge de 5 ans. Elle peut l'accompagner si elle a peur qu'il voyage en UM. Je précise qu'elle a la phobie des avions, ce qui n'aide pas.

Par **amajuris**, le **01/08/2019** à **16:11**

le lien de l'administation française que j'ai indiqué mentionne l'obligation de l'AST.

[quote]
Un **enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).** Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

[/quote]

Par **morobar**, le **02/08/2019** à **08:45**

[quote]
Je pensé que c'est le Mexique qui éveille la parano. Je m'y sens pourtant bien plus en sécutité qu'en France.

[/quote]
Oui nous sommes d'accord, sauf qu'au Mexique on ne compte que des centaines de morts violentes chaque année, sans référence à un quelconque terrorisme.

Mais ce n'est pas le pays qui est visé, c'est le fait qu'une fois l'enfant parti, il est impossible de le récuperer.

C'est particulièrement vrai avec les pays musulmans (pas au mexique ni aux USA) où la femme a un statut juste au dessus de la chèvre, et ne peut revendiquer un quelconque droit à l'enfant.

Je ne vois donc pas ce que vous nommez "pension normale" si c'est un calcul de gré à gré.

Il ne reste que la case justice pour fixer les droits et obligations de chacun.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **amajuris**, le **02/08/2019** à **13:19**

le mexique est classé 114ème sur 162 dans le classement des pays les plus sûrs et les plus dangereux.

source: https://safearound.com/americas/mexico/

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés